

DECRET N° 80-219 du 6 Août 1980

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHINO,
Ministre de l'Information et de la Propagande
de l'intérim du Camarade Sanni Mama GOMINA,
Ministre du Commerce pour compter du 5 Août
1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la
Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret n° 80-209 du 25 Juillet 1980 chargeant le Camarade Romain VILON-
GUEZO 1er Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de
l'intérim du Président de la République pour compter du 28 Juillet au
31 Août 1980.

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 5 Août 1980, le Camarade Martin Dohou AZONHINO,
Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du
Ministre du Commerce pendant l'absence du Camarade Sanni Mama GOMINA.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 6 Août 1980

Pour le Président de la République,
le Premier Vice-Président de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO